

Montréal, le 20 juin 2011

Par dépôt électronique (SDÉ)

Destinataires : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement
2011-2020 du Distributeur
Dossier de la Régie : R-3748-2010**

Pour faire suite à sa correspondance du 17 juin 2011 et aux réponses qui lui sont parvenues depuis, la Régie vous informe que la suite du témoignage du ROEE sera entendue, tel que prévu, le 21 juin 2011 à compter de 10 h 30, dans la salle Jean-Paul Riopelle.

En ce qui a trait à la contre-preuve annoncée par le Distributeur, l'UMQ conteste le droit du Distributeur de la présenter. Une audience aura lieu, tant sur la recevabilité que, le cas échéant, sur le mérite de la contre-preuve, dans la semaine du 11 juillet 2011 à une date à être précisée prochainement. À cette fin, la Régie demande au Distributeur de préciser les éléments du témoignage de Monsieur Marcel Paul Raymond sur lesquels porterait cette contre-preuve, au plus tard le **22 juin 2011 à 12 h**.

Par ailleurs, la Régie n'autorise pas le Distributeur à plaider oralement. Elle accepte cependant la demande de délai de production de sa réplique. La Régie modifie donc l'échéancier transmis le 16 juin 2011 de la façon suivante :

23 juin 2011 à 16 h : date limite pour le dépôt de la plaidoirie écrite du Distributeur;

28 juin 2011 à 12 h : date limite pour le dépôt des plaidoiries écrites des intervenants;

4 juillet 2011 à 16 h : date limite pour le dépôt de la réplique écrite du Distributeur.

Si une contre-preuve a lieu, la Régie fixera l'échéance pour le dépôt, le cas échéant, des plaidoiries complémentaires.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Me Pierre Tourigny pour :

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as